

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 15 janvier 2025

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Lundi 20 Janvier 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le conseil syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre avait été dûment convoqué le 26 Décembre 2024 pour une session ordinaire le 15 janvier 2025. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre a de nouveau été convoqué le 20 janvier à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Le conseil syndical pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (11)

BALSAN Charles-Henri, CAMUS Jean-Louis, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, ELBAZ Xavier, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, MOREAU Jean-Michel, ROBIN Guy, SLEDZ Jean, VOITIER Brigitte.

Étaient absents (12)

AUJEAN Bernard, DELYS Dominique, DRUI Martial, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, LAROCHE Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, SAVY Philippe, SEVAULT Jean-Marc, TUAL Didier, VIAUD Philippe.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (4)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
BRANCHOUX Gilles a donné pouvoir à MOREAU Jean-Michel
ROUFFY Marc a donné pouvoir à DAUZIER Claude
ZECCHI Stéphane a donné pouvoir à LION Michel

Étaient excusés (22)

ALLARD Bernard, BAPTISTA DE HORT Carole, BERTHOUMIEUX Pierre, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, IMBERT Tony, JUDALET Patrick, LANGLOIS Gaston, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, NAVARRO David, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent, RIES Fanny, RIOLET Guy, SALADIN Michel, SEMION Michel, VIDAL Claude, YVERNAULT Philippe.

Objet : Approbation des titulaires des marchés d'électrification rurale relatifs aux études, travaux, Travaux sous tension, contrôle technique des ouvrages, prestation détection amiante 2025/2028

Considérant le courrier de la Préfecture en date du 24 décembre 2024 demandant le retrait des délibérations n°07-2024-10 à 07-2024-14 et 07-2024-19 relatives au marché d'électrification rurale prise lors de l'assemblée générale en date du 11 décembre 2024.

Considérant les propositions de la Commission d'Appel d'Offres des 27 novembre, 11 décembre 2024 et 15 janvier 2025

La procédure de passation retenue pour le marché est la procédure d'un appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique. La durée du marché de travaux est de quatre (4) ans au maximum.

Le Président propose au conseil syndical d'approuver les décisions de la Commission d'Appel d'Offres en ce qui concerne les entreprises titulaires du marché public à commandes (articles L2125-1, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 R2162-14 du code de la commande publique) sur les années 2025 à 2028 pour réaliser :

- Les études pour les extensions, les renforcements, les sécurisations et les dissimulations des réseaux BT et HTA sur le régime rural de la concession, ainsi que les études de dissimulations des réseaux BTA et HTA sur le régime urbain de la concession.
- les travaux pour les extensions, les renforcements, les sécurisations et les dissimulations des réseaux BT et HTA sur le régime rural de la concession, ainsi que les travaux de dissimulations des réseaux BTA et HTA sur le régime urbain de la concession.
- les prestations de travaux sous tension sur les réseaux basse tension et haute tension, ainsi que les prestations de réalimentation sur le réseau de distribution publique d'électricité par des groupes électrogènes.
- Le contrôle technique des ouvrages neufs de réseaux publics de distribution d'électricité
- les prestations de repérage de fibres d'amiante, d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et de teneur en hydrocarbures totaux (HCT) dans les enrobés.

Les lieux d'exécution sont : Sur le territoire de la concession de distribution publique d'électricité de l'Indre.

La décomposition du contrat est la suivante : Les prestations sont réparties en 12 lots géographiques :

- Lot 1 : Etudes secteur Nord sur les pays de Valençay en Berry et Issoudun Champagne Berrichonne
 - Lot 2 : Etudes secteur Est sur les pays Castelroussin Val de l'Indre et La Châtre en Berry
 - Lot 3 : Etudes secteur Ouest sur les pays Val de Creuse Val d'Anglin et Brenne
 - Lot 4 : Travaux sur le territoire du pays de Valençay en Berry
 - Lot 5 : Travaux sur le territoire du pays d'Issoudun Champagne Berrichonne
 - Lot 6 : Travaux sur le territoire du pays Castelroussin Val de l'Indre
 - Lot 7 : Travaux sur le territoire du pays La Châtre en Berry
 - Lot 8 : Travaux sur le territoire du pays Val de Creuse Val d'Anglin
 - Lot 9 : Travaux sur le territoire du pays de la Brenne
 - Lot 10 : Travaux sous Tension sur le réseau BT ou HTA, location et pose de groupes électrogènes
 - Lot 11 : Contrôle technique des Ouvrages
 - Lot 12 : Amiante, HAP, HCT Repérage de fibres d'amiante, d'HAP et d'HCT dans les enrobés
- Chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre attribué à un seul opérateur économique

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1 : D'entériner les propositions de la Commission d'Appel d'Offres des 27 novembre, 11 décembre 2024 et 15 janvier 2025

Article 2 : De retenir les entreprises suivantes :

- L'entreprise Gpt NEUILLY/J2DAO pour le lot n°1 : Etudes secteur nord Valençay / Champagne Berrichonne pour un montant annuel maximum de 200 000.00 euros.
- L'entreprise Gpt VYANA / GS-TOPO pour le lot n°2 : Etudes secteur est Châteauroux / La Châtre pour un montant annuel maximum de 200 000.00 euros.
- L'entreprise Gpt VYANA / GS-TOPO pour le lot n°3 : Etudes secteur ouest Argenton Val de Creuse/ Brenne pour un montant annuel maximum de 200 000.00 euros.
- L'entreprise CEE pour le lot n°4 : travaux sur le pays de Valençay en Berry pour un montant annuel maximum de 2 000 000.00 euros.
- L'entreprise INEO pour le lot n°5 : travaux sur le pays Issoudun Champagne Berrichonne pour un montant annuel maximum de 1 000 000.00 euros.
- L'entreprise CEE pour le lot n°6 : travaux sur le pays Castelroussin Val de l'Indre pour un montant annuel maximum de 1 500 000.00 euros.
- L'entreprise SPIE pour le lot n°7 : travaux sur le pays de La Châtre en Berry pour un montant annuel maximum de 3 000 000.00 euros.
- L'entreprise ALLEZ pour le lot n°8 : travaux sur le pays Val de Creuse Val d'Anglin pour un montant annuel maximum de 2 000 000.00 euros.
- L'entreprise LABRUX pour le lot n°9 : travaux sur le pays Brenne pour un montant annuel maximum de 2 000 000.00 euros.
- L'entreprise Enedis-D pour le lot n°10 : travaux sous tension (TST) pour un montant annuel maximum de 120 000.00 euros.
- L'entreprise SRD pour le lot n°11 : contrôle technique des ouvrages (CTO) pour un montant annuel maximum de 20 000.00 euros

- L'entreprise Bâtiment Diagnostic pour le lot n°12 : repérage amiante, HAP et HCT pour un montant annuel maximum de 60 000.00 euros.

Article 3 : D'accepter la durée du marché de quatre (4) ans maximum, période initiale de 1 an à compter de sa notification pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés.

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :



Michel LION

Accusé de réception en préfecture
036-200031987-20250120-01202502-DE
Date de télétransmission : 29/01/2025
Date de réception préfecture : 29/01/2025

Accusé de réception en préfecture
036-200031987-20250120-01202502-DE
Date de télétransmission : 23/01/2025
Date de réception préfecture : 23/01/2025